

## Rapport du MISE pour le plénum du 19 décembre 2007

### 1. Budget 2007 :

Messieurs les présidents de la commune et du conseil général, madame et messieurs les conseillers communaux, messieurs de l'administration, collègues du conseil général, représentant de la presse et membres du public bon soir.

Nous constatons que le budget 2008 est en augmentation tout en restant équilibré malgré les nombreux projets à venir.

Le groupe MISE se réjouit des investissements prévus pour l'année 2008, notamment dans le domaine de la sécurité routière, avec la poursuite de la réalisation des aménagements définis par l'étude de Transportplan.

Dans le domaine du social, nous saluons les améliorations à venir pour la crèche UAPE et du point de vu de la culture, le maintien d'une bibliothèque sur la commune.

Avec la rénovation de couvert de la châtaigneraie et l'aménagement de l'entrée de la commune du côté de Branson nous relevons également l'intérêt porté par le conseil communal au développement touristique de notre commune.

Le MISE est satisfait de l'évolution qui a eut lieu au sein de la gestion des déchets, notamment suite à l'instauration de la gratuité de la déchetterie de la Botzache et de la valorisation des déchets faites par le partenaire de la commune. Il reste néanmoins encore de nombreuses améliorations à apporter notamment dans l'utilisation des puits à ordures.

De plus nous soutenons fortement l'idée de la commune d'investir dans les énergies renouvelables avec la prise de parts dans le capital-action de Rhône Eole.

Rappelons que dans le domaine des énergies, la voie des économies, par l'investissement dans l'isolation et la maîtrise de la consommation, doit également être suivie pour limiter l'augmentation des charges de fonctionnement des bâtiments publics. D'autre part nous encourageons la commune à développer des mesures favorisant les économies d'énergie également pour les habitations privées.

Mais en cette fin de 3<sup>ème</sup> année de législature, fonctionnant avec 4 grandes commissions permanentes, force et de constater que la majorité des dossiers soumis dans les budgets n'ont pas été abordés par les commissions concernées, car elles n'ont pas été suffisamment sollicitées par les conseillers communaux.

Des objets d'importances, tels les aménagements de la sécurité routière, le futur parking du collège de Saxé, l'entrée de Fully par Branson, le nouveau local du feu, la bibliothèque, l'aménagement de la rue du Stade, les ouvrages de protection, le concept de revalorisation du canal Leytron-Saillon-Fully, les futurs objets, tels la révision du plan de zone et la 3<sup>ème</sup> correction du Rhône, sans oublier un dossier insuffisamment traité à temps, la salle polyvalente, non pas été suffisamment présentés au conseil général.

Seule la commission de gestion, qui doit se prononcer sur le budget, est informée indirectement des divers projets. Par la elle porte une grande responsabilité sur le vote du budget.

Le groupe MISE demande donc que le conseil communal soumette suffisamment tôt, les objets importants, aux commissions permanentes ; afin que celles-ci puissent prendre connaissance des projets soumis dans le budget. Il en va de la crédibilité du conseil général.

En vu du vote futur, du budget rubriques par rubriques, il est dans l'intérêt de l'exécutif de consulter plus souvent les commissions du législatif. La consultation ne se résume par à une simple information.

En conclusion,  
le Mise vous remercie pour votre attention et, soutien ce budget 2008.

## **2. Règlement des eaux à évacuer**

Le MISE relève le bon travail de la commission d'édilité. Nous soutenons les conclusions de la commission.

Nous appuyons particulièrement le principe de l'autofinancement de ce Service.

## **3. Règlement protection et distribution des eaux**

Le MISE accepte le règlement tel que présenté par le conseil communal et la commission.

## **4. Motion n°17 : règlement d'organisation**

Favorable à la l'adoption du budget rubrique par rubrique, le MISE soutien la motion de la commission de gestion, pour peu que la possibilité d'amender le budget soit retirée.

Le vote rubrique par rubrique permet de retirer les projets mal ficelés, alors que le choix des investissements est une compétence du Conseil communal.

Le Conseil général a la possibilité d'influer, par des postulats et des motions, les choix de l'exécutif comme cela a été fait pour les WC du Petit-Pont et l'adoption de la gratuité de la déchetterie.

## **5. Divers**

Nous avons appris que la mise à l'enquête des mesures d'urgence de la 3<sup>ème</sup> correction du Rhône a été retardée. Que se passe-t-il dans l'immédiat, pour les terrains compris dans les zones bleues foncées, c'est-à-dire à risque d'inondation de plus de 2 mètres d'eau ?

Mercredi, 19. décembre 2007 - Vincent Günther